

# ACTION URGENTE

## RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. MENACÉS PAR LA POLICE POUR AVOIR DÉNONCÉ DES ACTES DE TORTURE

Depuis avril 2014, Ana Patricia Fermín est menacée de mort par la police parce qu'elle a signalé que deux membres de sa famille avaient été torturés en garde à vue à la périphérie nord de Santo Domingo, la capitale. Son mari et l'un des hommes ayant été torturés ont été abattus par la police en septembre. Sa sécurité est toujours menacée.

Le 29 avril, un tribunal de la province de Santo Domingo a ordonné le placement en détention provisoire de trois policiers, soupçonnés d'avoir torturé Luis Manuel Lember Martínez et **Eduardo Luis Cruz** le 12 avril à Los Alcarrizos, à la périphérie de Santo Domingo. Depuis qu'Ana Patricia Fermín a signalé ces actes de torture, Luis Manuel, Eduardo Luis, son mari et elle-même ont révélé publiquement avoir reçu des menaces de mort. Les autorités dominicaines n'avaient pris aucune mesure de protection en leur faveur. Le jour où le tribunal a ordonné le placement en détention provisoire des policiers soupçonnés, l'un de ces agents a dit à Ana Patricia Fermín et à son mari, **Mélido Florián Peña Rodríguez**: « On vous donne six mois à vivre. »

Le 24 septembre, la police a annoncé qu'elle avait tué Mélido Florián Peña Rodríguez et Eduardo Luis Cruz lors d'un échange de tirs près de Nagua, dans le nord de la République dominicaine. Des proches de ces deux hommes affirment que ceux-ci ont été enlevés vers 14 h 40 par des hommes encagoulés circulant à bord de camionnettes blanches et noires, alors qu'ils sortaient d'un bar de Los Alcarrizos. Leurs corps ont ensuite été retrouvés aux côtés de ceux de deux autres hommes, abandonnés près de Nagua. Leur famille a indiqué à Amnesty International que, le même jour, la police avait arrêté 34 proches de Mélido Florián Peña Rodríguez à sa veillée funèbre. Tous ont été remis en liberté les 25 et 26 septembre.

Ana Patricia Fermín figurait parmi les 34 personnes arrêtées. Elle a affirmé que la police l'avait arrêtée à deux autres reprises et emmenée au poste de quartier. Cependant, elle n'a jamais été déférée au parquet ni inculpée. Ana Patricia Fermín a expliqué à Amnesty International que des policiers avaient perquisitionné à son domicile neuf fois entre mai et septembre, et qu'elle avait remarqué une camionnette rouge dépourvue de plaques d'immatriculation souvent garée devant chez elle. Elle l'avait vue pour la dernière fois le 19 octobre. Elle pense qu'il s'agit peut-être de policiers qui tentent de l'intimider.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- priez instamment les autorités d'enquêter immédiatement sur les menaces de mort dont Ana Patricia Fermín aurait été victime, et sur les homicides de Mélido Florián Peña Rodríguez et d'Eduardo Luis Cruz, d'en rendre les conclusions publiques et de traduire en justice les responsables présumés de ces agissements ;
- engagez-les à faire le nécessaire pour que tous les policiers soupçonnés d'être impliqués dans ces menaces soient immédiatement suspendus, et ce jusqu'à ce que l'information judiciaire ait été menée à bien ;
- exhortez-les à prendre immédiatement des mesures visant à assurer la sécurité d'Ana Patricia Fermín et de sa famille, dans le respect de leurs souhaits.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 DÉCEMBRE 2014 À :

#### Procureur général

Francisco Domínguez Brito  
Palacio de Justicia, Av. Jiménez Moya  
esq. Juan Ventura Simón  
Santo Domingo, République dominicaine  
Fax : +1809 532 2584  
Courriel : info@pgr.gob.do  
**Formule d'appel : Sr. Procurador  
General de la República, / Monsieur le  
Procureur général,**

#### Ministre de l'Intérieur et de la Police

José Ramón Fadul  
Av. México esq. Leopoldo Navarro  
Edificio de Oficinas Gubernamentales  
Juan Pablo Duarte  
Santo Domingo, République dominicaine  
Courriel : info@mip.gob.do  
**Formule d'appel : Sr. Ministro, /  
Monsieur le Ministre,**

#### Chef de la police

Mayor General Manuel E. Castro Castillo  
Palacio de la Policía Nacional  
Av. Leopoldo Navarro #402  
Santo Domingo, République dominicaine  
Fax : +1809 685 4510  
Courriel : info@policianacional.gob.do  
**Formule d'appel : Sr. Jefe de la Policía  
/ Monsieur,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la République dominicaine dans votre pays.**

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 91/14. Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/library/info/AMR27/006/2014/fr](http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR27/006/2014/fr).

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. MENACÉS PAR LA POLICE POUR AVOIR DÉNONCÉ DES ACTES DE TORTURE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les victimes des actes de torture présumés, leurs familles et les témoins des faits ne bénéficient d'aucune mesure de protection, bien que les menaces de mort qui pourraient être imputables à des policiers aient été dénoncées publiquement. La police a affirmé que les homicides de Mélido Florián Peña Rodríguez et d'Eduardo Luis Cruz, commis le 24 septembre, avaient eu lieu lors d'un échange de tirs, et que ces deux hommes appartenaient à une bande criminelle qui perpétrait des enlèvements et des agressions sur un axe routier. À la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête indépendante n'a été ouverte au sujet de leur mort.

Luis Manuel Lember Martínez a été arrêté par la police début octobre. Accusé d'enlèvement, il serait détenu à la prison de Najayo.

En octobre 2011, Amnesty International a publié le rapport intitulé *"Shut up if you don't want to be killed." Human rights violations by police in Dominican Republic* (AMR 27/002/2011, disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://amnesty.org/en/library/info/AMR27/002/2011/en>), qui recensait de nombreux cas de violations des droits humains commis chaque année par la police dominicaine, notamment des homicides illégaux, des arrestations arbitraires, des actes de torture et d'autres mauvais traitements, et des disparitions forcées. Amnesty International a reçu un certain nombre d'informations sur des cas de torture et d'autres traitements cruels et inhumains intervenus ces dernières années en République dominicaine. Beaucoup concernaient des suspects de droit commun détenus par la police sans être inculpés ni déclarés coupables.

Bien que des cas de torture et d'autres traitements cruels et inhumains soient couramment signalés dans ce pays, rares sont les victimes qui déposent une plainte auprès des autorités judiciaires. Beaucoup de victimes ont expliqué à Amnesty International qu'elles ne portaient pas plainte parce qu'elles ne faisaient pas confiance à la justice, en particulier parce que ce sont ceux-là même qui les avaient brutalisées qui étaient chargés par l'État de faire respecter la loi.

De plus, Amnesty International a mis en évidence le fait que, dans de nombreuses affaires, la police dominicaine persistait à ne pas respecter les normes internationales ni le droit national et avait recours à une force disproportionnée par rapport à la menace à laquelle elle était confrontée. Dans un grand nombre de cas, des policiers tuent plusieurs personnes sans subir aucune blessure, ce qui met en doute l'hypothèse selon laquelle il s'agirait d'un « échange de tirs ».

En 2014, le procureur de la République a fait part publiquement de ses inquiétudes quant aux méthodes policières, qui s'apparentent souvent à des actes de torture ou à d'autres mauvais traitements, et a encouragé la population à signaler ces violences au parquet.

La République dominicaine a ratifié la Convention contre la torture le 23 février 2012. Elle n'a toutefois pas encore présenté son premier rapport au Comité des Nations unies chargé de veiller à l'application de la Convention. En 2008 et 2009, la République dominicaine n'a pas répondu positivement à la demande formulée par le rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, qui souhaitait se rendre dans le pays. Elle n'a pas donné suite non plus à celle du rapporteur spécial sur la torture en 2013.

En 2012, le président Danilo Medina, alors nouvellement élu, a lancé un processus de réforme législative de la police nationale. Malheureusement, la réforme doit être approuvée par le Congrès depuis juin 2013.

Les victimes de violations des droits humains commises par des policiers et les membres de leur famille qui dénoncent publiquement les brutalités sont souvent la cible de manœuvres d'intimidation et de harcèlement.

Nom : Ana Patricia Fermín (f), Mélido Florián Peña Rodríguez (h) et Eduardo Luis Cruz (h)  
Hommes et femme

Action complémentaire sur l'AU 91/14, AMR 27/014/2014, 27 octobre 2014